



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 10 juillet 2015

Avis favorable de l'enquête publique sur le classement du « Passage du Gois » : le projet conforté

Paysage né de l'action conjuguée de l'homme et de la nature, le passage du Gois constitue un patrimoine historique et naturel exceptionnel de la Vendée.

Le projet de classement de la voie et de ses abords immédiats que sont l'Île de la Crosnière et le polder de Sébastopol, est né de la volonté de l'État avec le concours actif du Conseil Départemental de la Vendée et des communes de Beauvoir-sur-Mer et de Barbâtre, de faire reconnaître, au niveau national, la valeur remarquable de cet ensemble paysager.

Ce classement au titre des sites d'intérêt national et patrimonial instaurera un régime de protection pour en assurer la conservation et sa transmission aux générations futures, tout en maintenant les activités traditionnelles en concertation avec tous les acteurs locaux.

La phase d'instruction locale se termine. Le commissaire-enquêteur a remis son rapport et donné un avis favorable au projet de classement au terme de l'enquête publique avec quelques ajustements pour donner suite aux recommandations exprimées lors de la consultation.

Le préfet souligne le caractère exemplaire de cette démarche partenariale et se réjouit de la nouvelle étape ainsi franchie.

Ces conclusions seront présentées devant la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) qui se prononcera le 22 septembre prochain. Si l'avis de la commission est favorable, la dernière étape de la procédure sera lancée le 1^{er} octobre 2015.

Pendant cette dernière phase, la concertation va se poursuivre avec tous les acteurs locaux pour une présentation du projet de classement devant le Conseil d'État début 2016.

